

QUALIFICATIONS POUR LE SERVICE MISSIONNAIRE

Le Conseil Général des Ministères Globaux (GBGM) est l'agence de l'Église Méthodiste Unie responsable d'envoyer des missionnaires. L'Église Méthodiste Unie comprend qu'il y a un besoin de répondre aux besoins des églises, projets et institutions associés autant ici aux États-Unis que dans d'autres pays. Par conséquent, nous envoyons des missionnaires principalement à la demande des églises, des agences, des institutions et/ou des organisations partenaires.

- **Confession de Foi :** Toutes les personnes qui sont désignées par le Conseil Général des Ministères Globaux en tant que personnel de mission doivent être des Chrétiens. Quoique ce ne soit pas obligatoire, il est recommandé que les missionnaires soient membres de l'Église Méthodiste Unie ou d'autres églises méthodistes. Les diaconesses et les missionnaires de l'intérieur doivent être membres de l'Église Méthodiste Unie puisqu'ils sont membres de la conférence annuelle dans laquelle ils servent activement. Il est obligatoire de connaître et d'être engagé à la **Discipline** de l'Église Méthodiste Unie, c'est-à-dire sa polittie et ses structures.
- **Expérience dans l'Église :** L'expérience dans une fonction de dirigeant et dans le service de la mission par le biais des congrégations et des conférences annuelles est désirable.
- **Clergé et laïcs :** Les personnes laïques autant que les pasteurs peuvent être affectés au service missionnaire. La formation dans un séminaire n'est nécessaire que lorsque la personne est désignée en tant que pasteur ou professeur dans un séminaire (les personnes désignées en tant que pasteurs doivent être ordonnés pasteurs et être bien considérés dans une conférence annuelle.)
- **Affectations :** Tout le personnel de mission ou les missionnaires du Conseil Général des Ministères Globaux sont affectés à des endroits où il y a un besoin de mission défini et uniquement à la requête des partenaires locaux en mission (Conférences Centrales, églises unies ou églises méthodistes autonomes partenaires). Les missionnaires n'entreprennent pas, ni ne créent, ni ne conçoivent leurs propres affectations. Les diaconesses et les missionnaires de l'intérieur peuvent servir dans des vocations associées à l'église ou dans des professions d'assistance.
- **Durée :** Des programmes différents exigent des durées de service différentes. Les affectations missionnaires ne requièrent pas un engagement de toute une vie, bien qu'on attende et encourage un engagement à long terme. En général, les missionnaires sont au service pendant une durée de trois ans renouvelable.
- **Formation requise :** Minimum d'une licence est requise ; toutefois, la formation requise varie en fonction de chaque catégorie de service missionnaire. Si un candidat n'a pas un curriculum vitae d'enseignement supérieur, l'expérience équivalente professionnelle et/ou dans la vie quotidienne peut être considérée.
- **Qualifications professionnelles :** Tous les professionnels (clergé, médecins, éducateurs) doivent avoir les qualifications/licences appropriées pour leur compétence afin d'être désigné comme personnel missionnaire.
- **Expérience avec la diversité :** L'expérience de travail avec et au service de personnes de différents milieux culturels, socio-économiques et raciaux ethniques est recommandée.
- **Langue :** Maîtrise d'une langue ou de langages autres que l'anglais est un atout, bien que ce ne soit pas obligatoire pour la candidature. L'étude d'une langue peut être obligatoire pour une affectation particulière.